

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 février 2020

N° 2020-14B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :
10
Qui ont pris part à la délibération :
8
Votes pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation :
28 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 4 février, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Aulon, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (8) : Mme BEYRIE Maryse, MM CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean

Absents excusés : MIR Jean-Henri, M. ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Communautaire de solliciter une aide auprès du CD65 au titre du FAR 2020 pour effectuer des travaux d'aménagement de la cour intérieure du Château Ségure.

Il s'agirait de reprendre le revêtement qui est en mauvais état, d'effectuer quelques aménagements paysagers et de remplacer le portail d'entrée.

Le coût estimatif des travaux s'élèverait à 33 500,00 € ht environ.

Monsieur le Président propose d'en débattre.

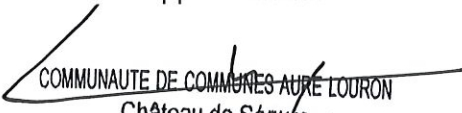
OBJET : Demande FAR 2020 –
réfection cour château

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire décide :

- De solliciter une aide auprès du CD 65 au titre du FAR 2020 ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE


COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU